

PREFECTURE DU NORD

Commune de DAUCHY LES MINES

**REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIGOTE en  
vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du  
Centre de l'Usine thermique de DAUCHY LES MINES.



ENQUETE RELATIVE

A

La demande d'autorisation présentée par la société CIDEME en  
vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du  
Centre de Valorisation Energetique de Douchy les Mines

En exécution de l'arrêté du 15 février 2019 de Monsieur le Préfet du Nord,  
je soussigné, M. KAWECKI Gerard, Commissaire <sup>enquêtes</sup> ai ouvert ce jour, le présent registre  
côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée  
de 32 jours du 11 mars 2019 au 11 avril 2019  
les ~~jours~~ <sup>jours</sup> du 11/03/2019 de 08 heures ~~à~~ à 12 heures ~~à~~  
Vendredi 25/03/2019 de 13 heures 30 à 18 heures ~~à~~  
samedi 06/04/2019 de 08 heures ~~à~~ à 12 heures ~~à~~  
jeudi 11/04/2019 de 13 heures ~~à~~ à 18 heures ~~à~~  
les observations du public.

A Douchy les Mines le 07 mars 2019

Gérard KAWECKI  
Commissaire enquêteur  
Nord-Pas de Calais

Première journée :

Le Lundi 11/03/2019 de 08 heures ~~à~~ à 12H heures ~~à~~

1) - Observations de M. Visites de 3 personnes dont une journaliste  
de La Voix du Nord. Des observations écrites seront  
remises ultérieurement.

4

Mardi 12 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Mercredi 13 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Jeudi 14 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Vendredi 15 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Samedi 16 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Mardi 19 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Mercredi 20 Mars à 8 heures

Pas d'observation

Jeudi 21 Mars 2019 à 8 heures

Pas d'observation

Vendredi 22 Mars 2019 à 8 heures

Pas d'observation

Samedi 23 Mars 2019 à 8 heures

Mardi 26 Mars 2019 à 8 heures

26-3-019

Just

Halte à l'empoisonnement volontaire de la  
population Douloisaise et des 71 communes  
avoisinentes, entre autres, ces dernières:  
Douchy - Hodain - Bouchain - Neuville / Lect-  
Hespes - Wambrechais sans Derain - Thérast-  
Derain - Escudais - Lauchet - Haulchin -  
Non à l'apandissement gigantesque de  
l'incinérateur SIAVED qui de 84000 tonnes  
brûlées par an, actuellement, va en brûler  
par 2020, 140 000 tonnes et +. Décrets des  
HOPITAUX - MÉNAGERS <sup>ET</sup> du Nord - Pas de  
Calais - Aisne et par de le tout BELGIQUE  
et LUXEMBOURG, quand les incinéra-  
toirs de ces pays limitifs sont en panne !  
Le Nord et le Pas de Calais sont considérés  
les « DÉPÔTOIRES » de la France !!!  
ALERTE au DANGER MORTEL qui menace  
la population !

Il est impératif que la population  
environnante soit informée et explicitement,  
ce qui n'est pas le cas actuellement,  
les divers sites, sont installés et complétés,  
y compris celui de la décharge de Douchy -  
les-Mines ! Affiches, flyers, pétition  
doivent être mis à disposition  
fin qu'ils soient distribués aux  
communes environnantes URGENT  
et, sur Douchy

Douchy 26-3/019

*[Signature]*  
Amélie Schaubert

Mercredi 27 Mars 2019 à 8 heures  
Pas d'observation

Jeudi 28 Mars 2019 à 8 heures  
Pas d'observation

Vendredi 29 Mars 2019 à 8 heures

Vendredi 29 mars 2019 à 16H

fait Je connais très bien l'incinérateur de Douchy les Mines  
il y a eu beaucoup d'américulation depuis 1998 avec  
l'augmentation aujourd'hui de 80.000 t demain 120.000 t  
donc je crois qu'il faudrait en arrêter là car l'écoulement  
nous pollue avec ses poussières

STAMPFL Joseph

140 Rt de Demain Douchy les Mines

Vendredi 29 Mars 2019 à 17 heures

fait Nous nous indignons face à l'augmentation des déchets  
pour prévenir. Il y aura plus de camions des déchets venant  
de plus en plus loin. Le taux de dioxyde et autres  
augmentera obligatoirement.

Douchy la Verte a perdu son appellation! Je crois que  
nous avons donné. Nos habitations dévalent qui  
veut acheter dans notre région!! et les enfants!!!

Pourquoi des campagnes sur la santé (dépistage etc)  
alors que les Hauts de FRANCE se trouvent dans  
une zone où il y a le plus de cancers des voies  
digestives et aériennes.

Une habitante de DOUCHY qui défend et

Pendons

1 + aime se commu

5

Lundi 1er Avril 2019 à 8 heures

L'augmentation de la capacité d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique du SIAVED active du bon sens, il est abusif que le SIAVED soit dans l'obligation de faire enfouir chaque année 2000 tonnes de déchets à Arhan. Il est surprenant également que la ville de Cambrai puisse continuer de faire enfouir ses déchets alors qu'elle est moins éloignée de Douai que la ville de Condé et du Cascan et pas plus éloignée que certaines communes du Dennois.

Par ailleurs cette augmentation de la capacité d'incinération permettrait de produire davantage d'énergie renouvelable, la production d'électricité devrait augmenter. Elle contribuerait encore à la transition énergétique en permettant de supprimer les chauffages traditionnels des bâtiments situés sur le territoire de Dennois qui servent à l'instant pour le réseau de chaleur dans le centre hospitalier.

Au niveau pollution, la suppression des chauffages de ces bâtiments compensera au moins la surproduction de pollution qui provient de leur fonctionnement par cette augmentation de la capacité d'incinération du centre de valorisation énergétique dont les rejets atmosphériques sont régulièrement contrôlés et doivent être conformes à des normes très strictes alors que celles qui sont arrêtées ne sont pas contrôlées.

Tout cela génère de multiples suppléments pour le SIAVED qui pèseront sur son équilibre budgétaire.

Les habitants du Dennois ne paient pas de taxe d'ordures ménagères, pourquoi ça dure !

M. Patrice LANCIAUX

Mardi 2 Avril à 8 heures

Tout à fait inadmissible cette demande d'augmenter le K<sub>pa</sub> de l'incineration de 3000 t/m<sup>3</sup> à 4000 t/m<sup>3</sup>. L'analyse faite par la N.R.A.E. (Autorité environnementale) fait de nombreuses anomalies.

Transfert, des déchets vers et de l'Asme 3000 t/m<sup>3</sup> ? a département ne doit il pas faire des efforts de prévention et ne faire transporter au camion ses déchets ?

Résultat, une pollution accentuée avec les particules fines, et CO<sub>2</sub> ajoutée avec dégradation des zones.

A ce propos on ne connaît pas la nature des déchets qui "DEVRAIENT" arriver ?

Je soulignerai entre autre que le Plan départemental des déchets Remèges et assimilés est édité y a plus de 10 ans ne prévoit pas d'augmenter la capacité d'incineration mais la diminuer ce est en pleine contradiction :

terribilité de payer de vie de ces fichus incinérateurs et non d'augmenter leurs K<sub>pa</sub>, sans des petites fallouses.

Je ne comprends pas en l'état actuel que l'Etat puisse à plus absorber ces 30 kt en plus, et à diminuer le temps des arrêts techniques quel risque considérable pour la population à augmenter les risques de pollution chimique.

Enfin c'est au vrai "coup de pied de l'âne" au Plan Régional PREVENTION des



de fait en cours et d'élaboration et donc  
l'enquête publique devrait se réaliser à  
l'Automne.

Je crois surtout que cette démarche est  
en totale infraction avec les objectifs  
de prévention et de diminution de la production  
des déchets, malgré les effets du SIAUE voir  
son Rapport d'Activité 2017.

D'autres arguments seront aussi soumis  
à la sagacité du Commissaire Enquêteur.  
En effet notre bassin d'incinération est des plus  
hauts taux de carbon de la Région Hauts de France  
et on va surajouter de la pollution à la  
pollution nuisible à notre santé.

B R E F            S T O P

Avis les déplorables à cette augmentation  
de capacité, et je rajouterai qu'il faudrait  
diminuer celle-ci.

T. Deureux            pour Hauts de France.

Mardi 3 Avril à 8 heures  
Pas d'Observation

Jeudi 4 Avril à 8 heures  
Pas d'Observation

Vendredi 5 Avril à 8h  
Pas d'Observation

Samedi 06 Avril 2019. Jut

- ① Des tables ouvertes pour expliquer les publications "bulletin de Santé" du site sur les nuisances pour la bionette Air et Eau de Chemery.
- ② Une info pertinente sur le transport augmenté et la pollution de l'air est souhaitable
- ③ Les guides l'nes "tri Actuel" et "tri A au l'over" seraient à promouvoir; les idées gagnent à être partagées et débattues -

J. Ph. VESIN -

lundi 8 Avril 2019  
Fas d'Observation

Mardi 9 Avril 2019

ful c'est très bien d'avoir une usine d'incinération plutôt que des carrières à ciel ouvert.

C'est bien de chauffer la ville de Douai après celle de Dunkerque.

JP serait préférable de décentraliser les usines d'incinération vers d'autres régions ?  
Un va et vient de camions aura vite élargié nos routes en plus des nuisances (pollution bruit) est ce de l'écologie

Je comprends les dirigeants de la SAVIED  
qu'il faut payer les investissements route  
et les sauches (Les bureaux et le rachat  
des bâtiments SYMASTOC

Je crois qu'il faut s'écarter  
d'une autre façon.

N BOURDEAUDUCQ 77 Rue J. Jaurès

*[Signature]*

Courrier de Hortense de Mérevil, Conseillère Régionale  
Hauts de France 151 avenue du Président Hoover  
59 555 Lille Cédex hortense-de-merevil@orange.fr  
06 48 74 19 23 reçu le 08/04/19 porté au registre  
le 09/04/19 (reçu par courrier)

Courrier de Jean Claude PALETTE 953 rue Jean Baptiste  
Lebas 59552 Lambres lez Douai. Mail: palette.jeand Claude  
@outlook.fr Tél: 06.68.09.46.54 en date du 08/04/2019 porté  
au registre le 09/04/2019 (reçu par dépôt).

Mercredi 10 Avril 2019  
Pas d'absentéisme

Jeudi 11 Avril 2019

Hon! ce n'est pas raisonnable pour notre environnement,  
pour le senti de tous, particulièrement nos enfants,  
qui allons nous laisser à nos enfants une planète  
si répugnante. Localement nous devrions avoir  
la connaissance des analyses régulières des fumées  
sortantes du brûleur.

faissons le choix de moins d'argent et plus de qualité de V.C.

Mais la population de Douchy les mines ne nous pas le choix actuel et ne pouvons pas accepter plus à cause d'une ville voisine.

Remarque : Dès 6<sup>h</sup>30 le matin les colonnes de camions attendent : avec quels déchets ? et cela implique le danger de la circulation.

LAISNE Anne MARIE raison All

Gérard KAWECKI  
commissaire enquêteur  
Nord-Pas de Calais

Le 11 avril 2019 à 11 mars 2019 heures 08h30

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné KAWECKI Gérard Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 de 8 heures 00 à 18 heures 30 et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 12 personnes (pages n°s à )

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. UNE Lettre en date du 6/4/18 de M. BENOYABA Yacine
2. - Lettre en date du 9/4/19 de M. les associations du smctz
3. - Lettre en date du de M. Thery Hervé

- 1) courriel de M<sup>me</sup> MORA SYLVIE
- 2) courriel de ZERO WASTE FRANCE
- 3) courriel des associations M<sup>me</sup> LESCOUTRE
- 4) courriel de Hortense d'Arcueil
- 5) courriel de M<sup>me</sup> DVWEE
- 6) lettre de M<sup>me</sup> PALLETTE courriel de Groupe Ensemble Nations
- 7) courriel les Amis de la nature
- 8) courriel Reten des bois



Lettre N° 4 de M. PALETTE

Lettre N° 5 de M. BIGOT

Lettre N° 6 de M. LEVANT

Lettre N° 7 de l'association A3D

Lettre N° 8 de l'association Dancin Environnement

Lettre N° 9 de la lettre de M. DEBUX

Je soussigné Gérard KAWECKI, commissaire enquêteur déclare que le présent registre qui a été mis à la disposition du public du 11 mars 2019 à 08h00 à 11 avril 2019 à 18h30, lieu de départ de sa dernière prison

Le registre contient :

12 observations écrites

8 lettres adresses par voies postale en retour en main propre

8 courriels reçus à l'adresse dédiée à la préfecture

4 mentions aux observations verbales

32 personnes se sont présentées sur des permanences

Fait et dit à Douchy les Mines

Le 11 avril 2019 à 19h18

Gérard KAWECKI  
commissaire enquêteur  
Nord-Pas de Calais

Le 12/4/2019 les services de la préfecture du Nord nous adresse 3 courriels :

N° 8 de M. LANAUD reçu le 11/4/19 à 06h50

N° 10 de M. BOSCH reçu le 11/4/19 à 12h12

N° 11 de M. LESCIRE reçu le 11/4/19 à 23h13, lieu de son enquête publique.

Le 12/4/2019

*[Signature]*

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.





A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

16

